



Services de l'approvisionnement et des contrats
30, rue Victoria
Gatineau, Québec K1A 0M6

MODIFICATION DE LA DEMANDE DE PROPOSITION

Par la présente, la Demande de proposition est modifiée; sauf indication contraire, toutes les autres modalités de la Demande de proposition restent les mêmes.

N° de la modification : 1	Date de la modification : 26 mai 2020
Bureau du directeur général des élections – N° du dossier : ECCAD-RFP-20-0029	
Titre : EC 50290 – Règle en bois avec logo d'Élections Canada	
Date de clôture de la demande de prix : Le 30 juin 2020 à 13H00, heure de Gatineau	
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – Prière d'adresser toute demande de renseignements à l'autorité contractante: Bureau du directeur général des élections Services de l'approvisionnement et des contrats 30, rue Victoria Gatineau, Québec K1A 0M6	
À l'attention de Charles Antoine Duquette	Courriel: proposition-proposal@elections.ca

Partie 1. Interprétation

- 1.1** Élections Canada modifie par la présente et conformément à ce qui suit la demande de prix (DP) qui porte le numéro ECCAD-RFP-20-0029 datée du 20 mai 2020. La présente modification fait partie intégrante de la DP.
- 1.2** Tous les mots et expressions définis dans la DP et employés dans la présente modification ont le sens qui leur a été donné dans la DP, à moins qu'ils ne soient définis autrement dans le présent document et sous réserve du contexte.

Partie 2. Questions et réponses

Les questions suivantes ont été posées en réponse à cette DP et, par la présente, Élections Canada répond comme suit :

2.1 Question No. 1

Question:

Les détails du produit (page 22) indiquent que la règle doit mesurer 9" de longueur, cependant nous voulons confirmer si cette mesure est arrondie ou exacte. Par exemple, est-ce que qu'une dimension approximative de 9.05" de longueur serait acceptable ?

Réponse :

La longueur obligatoire de la règle en bois est de 9" de longueur, cependant une tolérance d'un maximum de 0,05" (1/16") est acceptable.